



Dimanche 24 novembre 2019 - Montels (81140)

Règlement :

1. Départ Arrivée : salle de fêtes de Montels

2. Inscription : sur place de 8h à 10h . **Participation :** 5€ par personne, gratuit

pour les enfants

de moins de 12 ans. Amplitude horaire de la randonnée : départ dès 8h et retour avant 18h.

3. Suite à votre inscription, un encas vous sera offert (fruit, biscuit, café, thé, eau). Prévoir un gobelet pour l'accueil café et les autres boissons offertes. Des gobelets « Gaillac Rando » vous sont proposés au prix de 2€. Votre ticket vous permet l'accès chez les vignerons partenaires situés sur le circuit. En fin de journée, un tirage au sort récompensera certains par un petit cadeau.

4. Les randonneurs parcourent l'un des circuits, à leur rythme, sans idée de compétition, dans le respect de la nature, pour le plaisir de découvrir des paysages et trouver sur leur passage quelques vignerons qui acceptent de leur présenter leurs produits.

5. Deux circuits sont proposés :

le grand circuit (21,5 km, dénivelé +/- 400m) fléché en rouge (flèches directionnelles)

Le petit circuit (15 km, dénivelé +/-280m) fléché en noir (flèches directionnelles)

Ces circuits sont balisés dans leur intégralité (ruban rouge et blanc). Respectez le balisage mis en place.

6. Aucun équipement sportif n'est requis mais il est vivement conseillé d'avoir de bonnes chaussures de marche, des vêtements adaptés à la randonnée (imperméable, coupe-vent,..) un pique-nique et de l'eau.

7. Gaillac Rando a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette manifestation exceptionnelle ; il décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens ainsi que toute dégradation d'objets personnels. L'Association ne pourra être tenue responsable des accidents et des défaillances consécutifs au mauvais état de santé du participant ou de son imprudence.

8. Un plan sommaire sur lequel figureront le n° d'appel de secours et celui du responsable vous sera remis et vous permettra de vous repérer sur le circuit balisé. Des personnes en poste sur le circuit pourront vous renseigner.

9. Les circuits ne sont pas fermés à la circulation. Vous devez en toute circonstance respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par les personnes en poste. Sur les routes ouvertes à la circulation, il convient de marcher sur l'accotement gauche de la chaussée, en file indienne.

10. Des parkings gratuits sont prévus et des personnes vous guideront pour y accéder.

11. Les parcours empruntent des voies communales, des chemins dans les vignes et les bois, les propriétés privées des vignerons. Veuillez respecter ces lieux en ne jetant pas de papiers ou de détritiques et en faisant preuve de convivialité envers les personnes qui vous accueillent. Nos amis les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis.

12. Exploitation des images : Gaillac Rando sera amené à prendre des photos de groupe :

« J'autorise l'Association Gaillac Rando, dans le cadre de son activité, à utiliser la publication ou la reproduction d'une photographie de groupe sur laquelle je suis clairement reconnaissable afin qu'elle puisse être partagée sur le site du club ou lors des animations ou de l'Assemblée Générale ou dans un bulletin interne. » (NB Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

13. Votre participation à cette randonnée vaut acceptation du présent règlement.

Le président : Philippe Genet